

Fiche de données de sécurité

Page : 1/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Dilutif universel statique**
- **Code du produit:** 97480
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Diluant
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Thommen-Furler AG
Industriestrasse 10
CH-3295 Rüti bei Büren (BE)
Tel. +41 32 352 08 00
Fax. +41 32 352 08 08
info@thommen-furler.ch
- **Service chargé des renseignements:** Département Product Managment
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/21-48/20-63-65: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

Page : 2/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 1)



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

toluène

xylène

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous cléf.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

Page : 3/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 2)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Reg.nr.: 01-2119471310-51	toluène ☒ Xn R48/20-63-65; ☒ Xi R38; ☒ F R11 R67 Repr. Cat. 3 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119486136-34	xylène ☒ Xn R20/21-65; ☒ Xi R38 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	10-25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol ☒ Xi R36; ☒ F R11 R67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Reg.nr.: 01-2119473980-30	4-méthylpentane-2-one ☒ Xn R20; ☒ Xi R36/37; ☒ F R11 R66 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ☒ Xi R36 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%

• **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours• **Description des premiers secours**• **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

Page : 4/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 3)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Risques** Risque d'œdème pulmonaire.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

Page : 5/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 4)
 • **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

• **Paramètres de contrôle**• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****108-88-3 toluène**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 760 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 190 mg/m ³ , 50 ppm
--------------	---

1330-20-7 xylène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm
--------------	--

67-64-1 acétone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm
--------------	---

67-63-0 propane-2-ol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm
--------------	---

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 164 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 82 mg/m ³ , 20 ppm
--------------	---

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm
--------------	--

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Contrôles de l'exposition**• **Équipement de protection individuel:**• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Protection des mains:**

Gants de protection

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

Page : 6/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 5)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	> 55 °C

- **Point d'éclair** < 0 °C

- **Température d'inflammation:** 425 °C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	1,1 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C:** 233 hPa

- **Densité:** Non déterminée.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

- **Teneur en solvants:**

- **Solvants organiques:** 99,8 %

- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**

- **Stabilité chimique**

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

Page : 7/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 6)

- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

- **des yeux:** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

108-88-3 toluène

EC50/48 h	11,5 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	26 mg/l (pimephales promelas)

1330-20-7 xylène

LC50/24 h	0,8 mg/l (gammarus lacustris)
LC50/96 h	26,7 mg/l (pimephales promelas)

- **Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

Page : 8/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012



Nom du produit: **Dilutif universel statique**

(suite de la page 7)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· No ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1993
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TOLUÈNE, ACÉTONE), (pression de vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum)
· IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ACETONE)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· N° d'identification du danger:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Code de restriction en tunnels	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II

Fiche de données de sécurité

Page : 9/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 8)

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
toluène
xylène
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Teneur en COV selon OCOV:** 99.8%
- **Indications réglementaires selon ORRChim**
Contient > 0.1 % de toluène. ne doit pas être utilisé dans des adhésifs ou des peintures par pulvérisation destinés au grand public (annexe 1.12).
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

Page : 10/10

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 01.05.2012

Révision: 01.05.2012

Nom du produit: Dilutif universel statique

(suite de la page 9)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R38 Irritant pour la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• **Service établissant la fiche technique:** Département Product Managment

• **Contact:** Dr Ludwig Muster

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

• * **Données modifiées par rapport à la version précédente**